

L'ESSENTIEL AMPEXIO® + REDELI®

L'alliance d'un Stimulateur des Défenses Naturelles
et d'un pénétrant reconnu pour une protection optimale
contre le mildiou de la vigne

syngenta®



Mandipropamide et zoxamide : Complémentarité et synergie unique

- **Composition :**
250 g/kg de mandipropamide
et 240 g/kg de zoxamide
- **Formulation :** Pépîte® (WG)
- **Cible :** mildiou de la vigne
- **Dose :** 0,5 kg/ha
- **Nb d'application max :** 1/an
- **Phrases de risque :**
H252 - H317 - H410 - EUH401
- **Stades d'applications :** entre les
stades BBCH 13 et BBCH 85
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT aquatique :** 20 m
- **DRE :** 48 heures
- **Emballages :** 750 g - 4 kg - 8 kg

Une association qui offre :

- une efficacité optimale contre le mildiou avec une excellente tenue au lessivage.
- une meilleure gestion des résistances grâce à la stratégie de mélange. Cette stratégie est reconnue comme la plus efficace pour éviter l'émergence et/ou l'augmentation de la fréquence de résistance à de rares exceptions près.

La stratégie mélange :

"Si une matière active du mélange ne contrôle pas le mildiou, l'autre présente au même moment et dans le même lieu, s'en chargera".

Pour cela, il faut :

- ✓ Deux modes d'action différents.
- ✓ Des doses des 2 matières actives garantissant leurs efficacités.
- ✓ Des persistances d'actions proches et peu de différence sur la tenue au lessivage.
- ✓ Des biocinétiques similaires.

De plus, une étude* a mis en évidence une forte synergie entre les 2 matières actives pour contrôler le mildiou.

*Source : Étude réalisée en 2018 par Staphyt sur des souches de mildiou présentant différents profils de sensibilité aux CAA.



Stimulateur de défenses naturelles de la vigne contre le mildiou

- **Composition :**
500 g/l de disodium phosphonate
- **Formulation :**
concentré soluble (SL)
- **Cible :**
mildiou de la vigne
- **Usage :**
uniquement en mélange avec un
fongicide anti-mildiou
- **Dose :** 2,5 l/ha
- **Nb d'applications max :** 3 / an
- **Classements tox et écotox :**
non classé
- **Mention de danger :** sans
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT aquatique (avec DVP) :**
5 mètres
- **DRE :** 6 heures
- **Emballage :** 10 litres

Composé de disodium phosphonate,
appartient à la famille chimique des phosphonates.

Stimulateur des Défenses Naturelles des plantes :

- Mode d'action multi-site.
- Pas de résistance connue.
- + une action directe sur les stades précoces du champignon.
- **À positionner en préventif des pluies contaminatrices annoncées.**

Un vrai potentialisateur :

Production d'un messager, l'acide salicylique qui induit une résistance systémique dans l'ensemble de la plante :

- 1 - La plante est mise en "état d'alerte".
- 2 - La contamination de mildiou déclenchera de façon plus rapide et intense les mécanismes de défense :
 - Production de phytoalexines qui agissent par renforcement cellulaire et toxicité sur le pathogène.
 - Augmentation du niveau de protéines PR qui dégradent la paroi du champignon.

Une systémie complète :

- Pénétration rapide dans la plante.
- Double systémie, ascendante et descendante.
- **La stimulation des défenses s'exerce ainsi dans l'ensemble de la plante, y compris dans les organes néoformés.**

Ses caractéristiques en font un partenaire intéressant
pour renforcer d'autres modes d'actions anti-mildiou.

AVANTAGES

1 Efficacité renforcée contre le mildiou

- Mode d'action de type SDN® potentialisateur.
- Trois modes d'action complémentaires.
- Systémie ascendante et descendante complémentaire des actions pénétrantes du mandipropamid et du zoxamide.
- Très bonne résistance au lessivage.

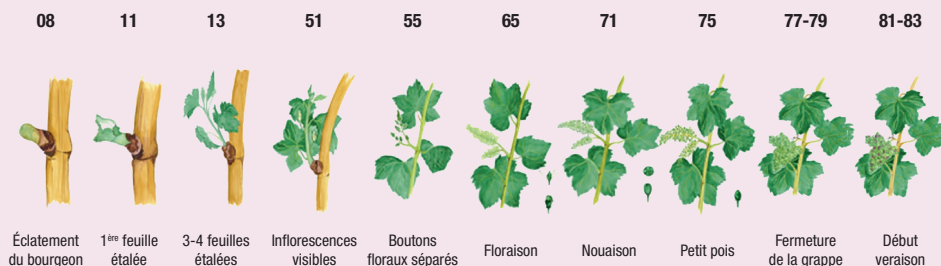
2 Souplesse et facilité pour le viticulteur

- **AMPEXIO®** : pas de contrainte pour les mélanges.
- Très bonne compatibilité **AMPEXIO®** et **REDELI®**.
- Excellente sélectivité de l'association pour la vigne.
- Sécurisation de la cadence de renouvellement.

3 Vecteur d'image pour la viticulture et le vin

- Approche de la protection de la vigne s'appuyant sur les défenses naturelles.

INTÉGREZ AMPEXIO® + REDELI® DANS LES PROGRAMMES ANTI-MILDIOU POUR UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE



Ampexio® 0,4 à 0,5 kg/ha + **Redeli®** 2,5 L/ha

Pour le mélange **Ampexio®** + **Redeli®**

Remplir la cuve au 2/3 et mettre l'agitation en marche. Verser lentement **AMPEXIO®**. Attendre la fin de la dissolution. Introduire ensuite **REDELI®** dans la cuve.

Maintenir l'agitation jusqu'à la fin du traitement.

AMPEXIO® - Attention - H252 - Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

REDELI® - Non Classé - EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

AMPEXIO® - AMM N° 2171119 - Composition : 250 g/kg mandipropamid * + 240 g/kg zoxamide **. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes. P413 Stocker les quantités en vrac de plus de 1000 kg à une température ne dépassant pas 50°C. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active de Gowan CIS.

REDELI® - AMM N° 2150067 - Composition : 500 g/l disodium phosphonate * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine ISK Biosciences Europe.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

AMPEXIO® et REDELI® sont des marques de Syngenta. Les informations relatives à ces produits sont disponibles sur le site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les données sont publiées à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit, ni se substituer à la consultation de l'étiquette. © 2026 Syngenta_PAC.